

Séance du 27 juin 2024

Délibération 2024-28-CA

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

### Nombre d'inscription en thèse

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière le jeudi 27 juin 2024, salle des conseils du bâtiment Ronzier sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Vu l'article article D 612-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat :

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Directeur de l'Ecole doctorale.

Il explique que l'article 14 de l'arrêté sus visé dispose que « La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche ».

L'application de cette disposition au sein de l'École doctorale Polytechnique implique que le doctorant doit procéder au moins à trois inscriptions administratives, sur une période minimum de 24 mois.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la règle de trois inscriptions administratives en thèse sur une période minimum de 24 mois.**

**Pour : 20 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0**

Valenciennes, le 4 juillet 2024

Le Président  
Professeur Abdelhakim Artiba



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE  
Université  
Polytechnique  
HAUTS-DE-FRANCE